

# Suivi méthodique du poste déchets : nouvelle source d'économie



## DUVAL-LEROY – Vertus (51)



### PRÉSENTATION

La Maison DUVAL-LEROY est implantée à Vertus depuis 1859 au cœur de la Côte des Blancs.

Propriété de la famille DUVAL-LEROY, elle est une des dernières Maisons de Champagne au capital 100% familial.

En 1970, la Maison commercialisait 400 000 bouteilles. A ce jour, elle expédie entre 4,3 et 4,5 millions de bouteilles avec une volonté de conforter l'image de la marque DUVAL-LEROY.

L'entreprise DUVAL-LEROY est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation pour son activité de préparation et de conditionnement de vins (rubrique 2251).

### EN BREF

#### DUVAL-LEROY

- Localisation : Vertus (51)
- Salariés : 95
- Activité : production et commercialisation de Champagne
- Principales certifications : ISO 22 000, IFS et BRC depuis juin 2010

### MOTIVATIONS

Avant l'opération collective « Mieux gérer vos déchets » l'entreprise DUVAL-LEROY avait déjà mis en place un poste déchets (tableau de bord de suivi, communication auprès des salariés, etc.) et développé certains outils de suivi et de communication auprès des salariés.

Suite au recrutement d'une assistante Sécurité-Environnement en 2010, l'entreprise a souhaité revoir la gestion de ses déchets dans sa globalité.

De ce fait, elle a souhaité réaliser un état des lieux afin de pouvoir identifier quelles pouvaient être les pistes et les leviers d'amélioration à mettre en place dans l'entreprise.

### TÉMOIGNAGE DE L'ENTREPRISE

« L'intervention d'un tiers a apporté un regard neuf sur la gestion interne des déchets, et a permis de dégager de nouvelles pistes d'amélioration.

Afin d'optimiser les moyens en place, il est indispensable de rester à l'écoute du marché concernant les nouvelles offres des prestataires ainsi que l'évolution des filières. » Sophie ALONSO, Responsable QSE

### CHIFFRES CLES

- Tonnage des déchets non dangereux : environ 107 T/an
- Tonnage des déchets dangereux : 815 Kg
- Tonnage de déchets valorisés : environ 94 T/an (soit 88 % du gisement total)
- Coût de gestion des déchets : 9 500 € pour 2013

## RÉSULTATS GLOBAUX

- Augmentation du taux de recyclage
- Recyclage de 1,9 T de papiers grâce à la mise en place de « box »
- Réduction du coût des déchets en faisant appel à des filières locales
- Réduction des erreurs de tri suite à des actions de sensibilisation.



Crédit photo DUVAL-LEROY

### POINTS CLÉS DE L'OPÉRATION

- Intervention d'une personne extérieure à l'entreprise (regard neuf)
- Présentation des différentes filières de traitement et de valorisation existantes
- Proposition d'actions concrètes sans investissement initial

## ////////////////////// ACTIONS : MÉTHODE & RÉSULTATS

### Objectifs

#### Mieux gérer le tri

### Méthode & Résultats

-> Mise en place d'une benne de 15 m<sup>3</sup> pour les Déchets Non Dangereux (DND) au lieu d'une benne de 8 m<sup>3</sup> afin de diminuer les coûts de rotation de la benne.

**Résultat : Economie de 668€ à l'année**

-> Mise en place de « Box à piles » dans les endroits stratégiques et d'un collecteur au niveau du bureau Maintenance

**Résultat : 135 piles collectées en 2013**

#### Mettre en place de nouvelles filières de traitement

-> Suite à l'état des lieux réalisé, certains déchets produits ont fait l'objet de recherches particulières pour savoir si des filières spécifiques pouvaient être mises en place. Les déchets concernés sont les suivants :

- DEEE -> mise en place d'une filière locale : géré par l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) de Sézanne.
- Papiers -> mise en place de « box » dans chaque bureau et aux endroits stratégiques (photocopieuses, fax, etc.) : collectées par la Poste.

**Résultat : 224 bacs collectés en 2013 soit 1 904 kg de papiers recyclés**

#### Mettre en place et suivre son poste « déchets » (tonnage et coûts)

-> La tenue et la mise à jour d'un registre de suivi des déchets va au-delà de l'obligation réglementaire.

L'entreprise tient à jour un registre qui est exploité en interne afin d'assurer un suivi de la production des déchets ainsi que des coûts de gestion (coût de pré-collecte, coût de collecte, coût de traitement, etc.).

#### Sensibiliser les salariés

-> Mise en place de fiche « bilan annuel » pour informer les salariés de la production de déchets totale dans l'année.

-> Utilisation du kit de communication de l'opération afin de pouvoir identifier les containers de tri, les gestes de réduction de déchets, etc.

**Résultats : baisse des erreurs de tri dans la benne DND**

### EN SAVOIR PLUS

#### - Tenue d'un registre de suivi des déchets – obligation réglementaire

Le Code de l'Environnement impose aux entreprises de renforcer la traçabilité sur l'ensemble des déchets produits. La tenue d'un registre garantit cette traçabilité. L'arrêté ministériel du 29 février 2012 a fixé le contenu de ce registre.

La tenue d'un registre de suivi des déchets est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

- Site internet : [www.duval-leroy.com](http://www.duval-leroy.com)

- CCI infos : [www.veillestrategique-champagne-ardenne.fr](http://www.veillestrategique-champagne-ardenne.fr)

### CONTACTS

#### • Entreprise

Sophie ALONSO – Responsable QSE

Tél. 03 26 52 10 75

Mail : [s.alonso@duval-leroy.com](mailto:s.alonso@duval-leroy.com)

#### • Conseiller CCI

Margot LIATARD - Chef de projets Environnement et Développement Durable

Tél. 03 26 69 02 55 - Fax : 03 26 69 33 69

Mail : [margot.liatard@champagne-ardenne.cci.fr](mailto:margot.liatard@champagne-ardenne.cci.fr)

Pour tous renseignements concernant l'opération « mieux gérer vos déchets », contacter votre conseiller CCI.